



Direction des Affaires Générales/Sous-Direction des Moyens Généraux/Service des Marchés

COMMUNIQUE N° 44 /20/DG/CNPS DU 28 AOUT 2020

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°15/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 DU 22 JUILLET 2020 POUR LA
FOURNITURE D'UN VEHICULE CLIMATISE DE TYPE STATION WAGON CINQ
(05) PORTIERES 4 X 4 A LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
Communique :

L'Appel d'Offres National Ouvert N°15/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 22 juillet
2020 sus-cité est déclaré infructueux, aucune offre n'ayant été enregistrée.

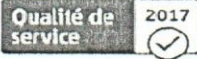
Yaoundé, le 28 AOUT 2020

Ampliations :

- PCA/CNPS
- CIPM
- DAG
- DFC
- AFFICHAGE



*Noël Alain Olivier Mekulu
Mvondo Akame*



Direction des Affaires Générales/Sous-Direction des Moyens Généraux/Service des Marchés

DECISION N° 984 /20/DG/CNPS DU 28 AOUT 2020

Déclarant infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert n°15/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 22 juillet 2020 pour la fourniture d'un véhicule climatisé de type station wagon cinq (05) portières 4 x 4 à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité révisé de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020,
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 99/235 du 04 octobre 1999 portant nomination du Directeur Général Adjoint de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n°2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU la Résolution n°036/19/PCA du 31 juillet 2019 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics;
- VU l'Avis d'Appel d'Offres n°15/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 22 juillet 2020 pour la fourniture d'un véhicule climatisé de type station wagon cinq (05) portières 4 x 4 à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 12 août 2020;

DECIDE :

Article 1^{er}. - L'Appel d'Offres National Ouvert n°15AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 22 juillet 2020 pour la fourniture d'un véhicule climatisé de type station wagon cinq (05) portières 4 x 4 à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale est déclaré infructueux.

Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- PCA/CNPS
- CIPM
- DAG
- DFC
- AFFICHAGE



28 AOUT 2020

LE DIRECTEUR GENERAL

*Noël Alain Olivier Mekulu
Mvondo Akame*